

AVIS de MARCHÉ

2019_012 Prestations d'assurance

1. Pouvoir adjudicateur

Parc amazonien de Guyane

1 rue de la canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly
Téléphone : 0594 29 12 52 Télécopie : 0594 29 26 58

2. Procédure de passation

Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L 1111-4, L 2124-2, L 2125-1 1°, R 2113-3, R 2124-2, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique,
Il s'agit d'un marché de services.

3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

La consultation porte sur la réalisation de prestations d'assurances pour le Parc amazonien de Guyane (PAG) réparties en 4 lots.

La nature des prestations, ainsi que la description des articles faisant l'objet du présent Marché sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières propre à chaque lot, et ses annexes.

Lieu d'exécution : Départements, régions et collectivités d'outre-mer, France métropolitaine et à l'étranger.

4. Décomposition de la prestation

Le marché est alloté comme suit :

- Lot n°1 : assurance dommages aux biens
- Lot n°2 : assurance responsabilité civile générale
- Lot n°3 : assurance corps fluviaux
- Lot n°4 : assurance flotte véhicules

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Dans ce dernier cas, ils remettent une offre distincte par lot (acte d'engagement/ annexe financière).

5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

N° lot	DESIGNATION	CODE CPV
1	Dommage aux biens	66515000-3
2	Responsabilité civile	66516400-4
3	Corps fluviaux	66514150-2
4	Flotte automobile	66514110-0



6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

7. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

12. Date limite de réception des offres

Mardi 12 novembre 2019 à 12h00 (heure de Guyane)

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

15. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

16. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

BOAMP : annonce n°19-151924 et annonce rectificative n°19-153735

JOUE : n° de référence FR005/2019-085756

Site internet du PAG <http://www.parc-amazonien-guyane.fr/>